



N° AT 25-44

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation de concert Pouguestivales
DS Le Goûter

Le vendredi 8 août 2025

Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'arrêté du préfet de la Nièvre n°2007-P-2817 en date du 21 mai 2007 portant sur la réglementation des bruits de voisinage,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU l'arrêté municipal AT 25-36 en date du 24 mai 2025

VU la demande de Monsieur Gressot, gérant du salon de thé « DS Le Goûter » situé 2223 avenue de Paris en date du 6 juin 2025

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'installation de l'évènement qu'il y a lieu de procéder à des restrictions du stationnement et de la circulation sur cet espace public.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise Monsieur Gressot, gérant du salon de thé « DS Le Goûter » à organiser un concert, 2223 avenue de Paris, dans le cadre des Pouguestivales, **le vendredi 8 août 2025 de 18 heures à minuit.**

Article 2 : Monsieur Gressot est autorisé à installer 2 barnums (4mx3m) sur le trottoir devant le salon de thé.

Article 3 : L'installation des barnums sera effectuée par le demandeur. Un espace sera réservé pour le passage des piétons.

Des barrières de sécurité seront installées pour sécuriser le site. Le pétitionnaire devra mettre en place une signalisation au moyen de panneaux indicateurs ou barrières vauban, de la rubalise rouge et blanche.

Article 4 : Le Maire autorise l'installation d'un brasero. Il sera situé sur la chaussée entre le salon de thé « DS Le Goûter » et le garage Levannier. L'autorisation temporaire est personnelle et le bénéficiaire ne peut céder ses droits à un tiers ou un membre de sa famille que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

Article 5 : L'exploitant du brasero s'engage à mettre en place un périmètre de sécurité de 2 mètres autour du brasero à l'aide de barrières vauban et avoir à disposition immédiate 2 extincteurs aux normes en vigueur et vérifiés.



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr





Article 6 : L'exploitant du brasero est responsable, dans le droit commun, des incidents qui surviendraient liés à son installation. La commune ne sera donc pas tenue pour responsable des accidents dont pourraient être victimes les participants (incendies, évènement occasionné de leur fait ou lié à l'installation). La commune ne sera pas tenue pour responsable d'éventuels dommages causés aux matériels et marchandises par suite d'évènements climatiques.

Article 7 : Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de laisser un accès pour les véhicules de secours et de sécurités.

Article 8 : Monsieur Gressot est autorisé à utiliser un podium pour le concert. L'installation de ce podium sera effectuée par les services techniques de la commune devant le numéro 2220 avenue de Paris.

Des barrières de sécurité seront installées pour sécuriser le site par le pétitionnaire. Le podium sera retiré par les services techniques de la commune le lundi 11 août 2025.

Article 9 : Le pétitionnaire s'engage à prendre toutes les dispositions quant à l'intensité des dispositifs sonores et de la tranquillité du voisinage.

Article 10 : Le stationnement sera interdit du vendredi 8 août 2025 de 13h au samedi 9 août 2025 1h, devant le numéro 2223 avenue de Paris. Tout stationnement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Le demandeur est chargée de l'information aux riverains.

Article 11 : Le vendredi 8 août 2025 de 18 heures jusqu'au samedi 9 août 2025 1h, la circulation de tous véhicule sera déviée :

- Sens La Charité sur Loire-Nevers : rue de la Mignarderie/ rue du Dr Jean Pidoux/ rue du Manoir/ rue du Montgivre/avenue de Paris.
- Sens La Charité sur Loire- Fourchambault : les Riots/ chemin du Ponteau/rue des Sources/ rue Alfred Masse/ Rue du Dr Faucher.
- Sens Nevers- La Charité sur Loire : rue du Dr Jean Pidoux/rue de la Mignarderie/avenue de Paris.
- Sens Germigny- La Charité sur Loire : rue des Sources/chemin du Ponteau/ les Riots

Article 12 : En prévention d'acte terroriste et d'après les consignes de la Préfecture de la Nièvre, des véhicules seront stationnés :

- Intersection de l'avenue de Paris et rue de la Mignarderie devant les barrières vauban (sens La Charité sur Loire/ Nevers)
- Intersection de l'avenue de Paris et l'avenue de la Gare devant les barrières vauban

Article 13 : Des bénévoles seront dotés des clés des véhicules pour laisser passer des véhicules de secours ou de sécurité.



Mairie de Pougues-les-Eaux
90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr





Article 14 : Le demandeur est responsable, dans le droit commun, des incidents qui surviendraient au cours de la soirée sur son installation. La commune ne sera tenue pour responsable des accidents dont pourraient être victimes les participants. La commune ne sera tenue pour responsable d'éventuels dommages causés aux matériels et marchandises par suite d'évènements climatiques (tempête ou autres).

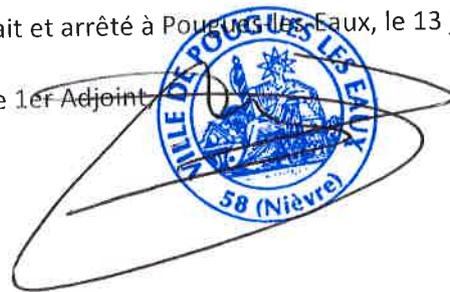
Article 15 : En cas d'incident sur l'autoroute A77, nous vous rappelons que l'avenue de Paris est une voie de délestage. Elle devra donc être réouverte à la circulation dans les plus brefs délais.

Article 16 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Gressot, gérant du salon de thé « DS Le Goûter »
- Madame la Préfète
- Madame la commandante de la Brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Marzy
- Monsieur le responsable de l'UTIR
- Monsieur le responsable Tanéo
- Monsieur le directeur départemental SDIS
- SAMU, hôpital Pierre Bérégovoy

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 13 juin 2025.

Le 1er Adjoint



Gilles Bertrand



Villages d'avenir



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr

